

DEMANDE D'ETUDE ASSURANCE MULTIRISQUE HABITATION LOCATAIRES

Tableau à compléter en totalité en lettre majuscule

Nom		E-mail	
Prénom		Téléphone	
Adresse			
Code Postal			
Ville			

Suite à votre demande, nous vous prions de trouver ci-joint notre meilleure proposition tarifaire pour assurer votre appartement.

Adresse de l'appartement	
Etage	
Nombre de pièces* (max 5)	
Surface	
Usage	Habitation - locataire
Type	Appartement
Capital assuré	5 000 € pièce
Franchise générale	233.18 €

* Toute pièce principale de plus de 50 m² de surface au sol est considérée comme autant de pièces qu'il existe de tranches ou de fraction de tranches de 50 m² de surface au sol

ASSUREUR : GENERALI

LES GARANTIES DOMMAGES
Incendie et évènements assimilés
Evènements climatiques - Gel
Catastrophes naturelles
Catastrophes technologiques
Attentats et actes de terrorisme
Dégâts des eaux
Vol vandalisme : Détériorations immobilières
Vol vandalisme : Dommages mobiliers
Bris des glaces

LES GARANTIES DE RESPONSABILITES
Responsabilité civile occupant
Responsabilité civile Vie Privée

Prime annuelle TTC : T1 11,00€ par mois
: T2 12,15€ par mois
: T3 13,50€ par mois
: T4 15.20€ par mois
: T5 18.40€ par mois

A l'ouverture du contrat 15 € de frais d'adhésion vous seront demandés.

Conditions de souscription

Le proposant déclare et reconnaît que :

- La demeure n'est pas un château, une gentilhommière, un manoir ou une construction ayant fait l'objet d'un classement ou d'une inscription en tout ou partie des monuments historiques, d'un chalet de montagne ou d'une résidence mobile ni d'une maison particulière située à plus de 50 mètres de l'habitation la plus proche régulièrement habitée.
- Si l'événement vol est garanti, le risque assuré comporte les moyens de protection prévus aux conditions générales.
- Son habitation est construite et couverte, pour au moins 80 % en matériaux durs tels que définis aux conditions générales.
- La demeure à assurer n'a jamais subi un sinistre catastrophe Naturelle ou un effondrement de terrain.
- Ne pas avoir été résilié au titre de la demeure à assurer par un précédent assureur quel qu'en soit le motif.
- Ne pas avoir déclaré de sinistre à son précédent assureur au cours des 24 derniers mois.
- Ne pas posséder de chien dit dangereux (loi du 06/01/1999).

EN CAS D'ACCORD SUR LE PRESENT DEVIS, VEUILLEZ NOUS PRECISER:

- **Date d'effet:**

- **Echéance principale :** par défaut : **01/01**

Merci de nous transmettre :

- **Ce devis signé et portant mention bon pour accord**
- **une copie de pièce d'identité en cours de validité.**
- **RIB**
- **Chèque de 15 €**

Dès réception de votre accord et du règlement, nous établissons les pièces contractuelles.

SIGNATURE BON POUR ACCORD + DATE :

Faculté de renonciation :

toute personne physique qui fait l'objet d'un démarchage à son domicile ,à sa résidence ou à son lieu de travail ,même à sa demande ,et qui signe dans ce cadre une proposition d'assurance ou un contrat à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale ou professionnelle ,à la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec demande d'avis de réception pendant le délai de quatorze jours calendaires révolus à compter du jour de la conclusion du contrat, sans avoir à justifier les motifs ni à supporter de pénalités .Le délais de renonciation court à compter de la date d'acceptation de notre offre .